

COMMENT NAQUIT LE CHRISTIANISME

Chapitre III

Dosithée.

Revenons maintenant, non seulement sur la mort de Jésus le Nazaréen, mais aussi sur celle de Jean-Baptiste, car plusieurs questions se posent à propos de l'une comme de l'autre. Selon les Évangiles, apparemment confirmés par certains passages des oeuvres de Flavius Josèphe, Jean-Baptiste aurait été décapité arbitrairement sur l'ordre d'un Hérode, tandis que Jésus aurait été crucifié après un (ou deux) procès devant le Sanhédrin, le tribunal religieux juif (dont on ne parle toutefois pas dans l'Évangile selon Jean) et devant Ponce Pilate, le gouverneur de la Judée.

Cela paraît bien établi, au point que presque toutes les encyclopédies et tous les manuels d'histoire que l'on emploie dans les écoles présentent les faits de cette façon, avec un minimum de variantes. Et pourtant, d'autres écrits que les Évangiles, le Talmud notamment, disent que Jésus le Nazaréen fut lapidé, sans mentionner, ni une crucifixion, ni un procès romain. C'est là une discordance dont on se demande comment elle si rarement relevée. . .

Cette discordance n'est pas la seule. Même la décapitation de Jean-Baptiste, ce fait qui paraît si certain, l'est-il vraiment de façon indiscutable ? On a souligné, à la fin du chapitre premier, quelques unes des invraisemblances des récits qui s'y rapportent. C'est maintenant le moment d'examiner les choses de plus près.

En ce qui concerne la mort de Jean le Baptiseur, il y a en tout cas, on l'a déjà dit au chapitre premier également, un fait qui est tout à fait surprenant: c'est que le IV^{ème} Évangile, celui qui est dit précisément "selon saint Jean" paraît ne pas en parler du tout. Et cela, alors que, des quatre Évangiles canoniques, c'est celui où il est le plus question de Jean, malgré qu'il n'y soit pas non plus qualifié une seule fois de Baptiseur et que, fait d'ailleurs tout aussi étonnant, cet Évangile passe complètement sous silence aussi sa naissance et le début de sa prédication.

Par contre, les trois Évangiles synoptiques s'accordent sur le fait que Jean fut décapité sur l'ordre d'un Hérode. Mais quel Hérode ? Le roi Hérode, dit Marc (VI, 14); Hérode le tétrarque selon Luc (IX, 7) et Matthieu (XII, 1).

Première contradiction. On pourrait croire à une erreur involontaire du rédacteur de Marc, mais dans la narration qui suit, Hérode promet à sa belle-fille la moitié de son royaume. Il est donc bien roi, comme le dit aussi Justin (Dial.)(1). Cependant, ce récit, le plus détaillé que l'on possède au sujet de la mort du Baptiseur, est visiblement interpolé et présente d'ailleurs plusieurs variantes d'un manuscrit à l'autre, ce qui rend tout l'ensemble suspect. Et nous savons déjà qu'il résulte d'un des textes de Josèphe cités au chapitre premier que Jean-Baptiste vécut effectivement sa première enfance sous le règne du roi Hérode le Grand. Le récit des circonstances de sa décollation ne figure d'ailleurs pas dans Luc, qui se borne à mentionner celle-ci brièvement et incidemment (IX, 9); et, quant à Matthieu, il le résume d'après Marc, en modifiant quelques détails, puis il l'enchaîne artificiellement à l'épisode qui suit (2). Cela fait beaucoup d'anomalies

pour un seul fait.

La décollation de Jean est pourtant à première vue confirmée par Flavius Josèphe qui, on l'a vu également, raconte dans la première version de "La Guerre des Juifs contre les Romains" qu' Hérode Antipas se vit reprocher par "un homme sauvage" son mariage avec la femme de son frère "jusqu'à ce qu'il en eût assez et qu'il lui rit trancher la tête" (3). Mais la brièveté insolite de ce membre de phrase, est suspecte et incite à se demander s'il n'aurait pas été interpolé ou retouché, lui aussi, par les traducteurs chrétiens slaves, lesquels remanièrent certainement encore d'autres passages de cette oeuvre et y ajoutèrent divers détails imaginaires.

Les livres de Josèphe, en particulier le livre II de "La Guerre des Juifs" et le livre XVIII de l'"Histoire ancienne des Juifs", qui retracent les événements du 1er siècle de notre ère, portent d'ailleurs les traces visibles de remaniements, d'interpolations, de suppressions. C'est ainsi que, dans cette dernière oeuvre, non seulement le passage où Jean, dit le Baptiste, est mentionné nommément (XVIII, 7) vient assez loin après celui qui est relatif à Jésus (XVIII -4), ce qui est en soi déjà assez surprenant si Jean a été le précurseur de Jésus et s'il est réellement mort avant lui, mais il est apparent que ces deux passages sont, sinon complètement interpolés, au moins considérablement "arrangés". Il existe d'ailleurs plusieurs versions du passage de l'"Histoire ancienne des Juifs" relatif à Jean et l'une d'elles ne parle pas de sa mort, mais seulement de son emprisonnement; et celle où sa mort est mentionnée ne donne au sujet de celle-ci aucun détail, pas même le mode d'exécution.

Il s'impose donc d'y regarder de plus près et d'examiner attentivement le texte de l'"Histoire ancienne des Juifs" et des diverses versions connues de "La Guerre des Juifs contre les Romains", en particulier à partir du moment où l'empereur Auguste divise le royaume d'Hérode le Grand, à la mort de ce dernier, entre trois de ses fils. A la tête de l'"ethnarchie" de Judée, il place Archelaos; à la tête d'une autre, comprenant la Galilée et la Pérée, il place Antipas; la troisième enfin, comprenant la Batanée, la Trachonitide et l'Auranitide, il l'attribue à Philippe.

Ce partage est décrit au chapitre 13 du livre XVII de l'"Histoire ancienne des Juifs" et au chapitre 9 du livre II de "La Guerre des Juifs contre les Romains". Le chapitre suivant (le 14e du livre XVII de l'"Histoire ancienne", le 10e du livre II de "La Guerre") raconte alors l'affaire d'un juif qui se fit passer pour Alexandre, un autre fils d'Hérode prédécédé, et qui fut démasqué par Auguste. C'est entre le chapitre 10 et le chapitre 11 que se place ensuite, dans les traductions en vieux russe seulement de "La Guerre des Juifs", un premier passage relatif à un "homme sauvage" en qui l'on reconnaît facilement Jean-Baptiste, passage où est exposée sa prédication (laquelle correspond très largement à ce qu'en disent les Évangiles) et où il est écrit notamment qu'il fut amené devant Archelaos (4). Puis, on nous raconte des songes qu'eurent Archelaos et sa femme Glaphyre: celle-ci était la veuve de son susdit frère Alexandre et Archelaos l'avait épousée après avoir répudié sa première épouse. Ces songes furent de mauvais augure et, quelques jours après, Glaphyre mourut. Puis, Auguste enlève l'ethnarchie de Judée à Archelaos, en fait une province romaine et exile Archelaos à Vienne en Gaule. Ces événements se passent en 5 de notre ère. Leur récit, qui clôt le livre XVII de l'"Histoire ancienne des Juifs", correspond au chapitre 11 du livre II de "La Guerre". Le

chapitre 12 de celle-ci, ainsi que les trois premiers chapitres du livre XVIII de l'"Histoire ancienne des Juifs", se rapportent au recensement de Quirinius (au cours duquel, selon Luc, est censée se placer la naissance de Jésus), à la fondation, par Juda de Galilée et le pharisien Sadoq, d'une "quatrième secte" juive et à la description des trois autres: esséniens, pharisiens, sadducéens. Le troisième chapitre du livre XVIII raconte aussi la mort d'Auguste et ses conséquences, qui sont très rapidement mentionnées dans le chapitre 13 du livre II de "La Guerre", lequel est extrêmement bref dans la version grecque, cependant que les traductions slaves, passant brusquement de l'an 14 à l'an 34 de notre ère, y ajoutent un second passage relatif à Jean le Baptiseur, où ce dernier explique un nouveau songe, de Philippe cette fois; ce dernier meurt le soir même, sa veuve Hérodiade est ensuite épousée par Antipas, Jean lui reproche vivement ce mariage, Antipas l'emprisonne (ou, dans une autre version, lui fait trancher la tête) et puis s'en va à Rome, où Tibère, le successeur d'Auguste, lui enlève sa province pour la donner à son neveu Agrippa, frère d'Hérodiade, et l'exile avec celle-ci en Espagne (erreur historique flagrante, puisque c'est Caligula qui dépossédera Antipas au profit d'Agrippa) Sur quoi le texte enchaîne: "Ensuite, Tibère envoya en Judée un procureur..." qui n'est autre que Ponce Pilate, lequel fut en réalité gouverneur de la Judée, avec le titre de préfet, de 26 à 36 !

Les activités de Pilate en Judée font l'objet des chapitres 4 et 5 du livre XVIII de l'"Histoire ancienne des Juifs". Le chapitre 4 commence, comme le chapitre 14 du livre II de "La Guerre des Juifs contre les Romains" dans les deux versions de celle-ci, par le récit d'un acte de Pilate jugé sacrilège par les juifs, récit immédiatement suivi, comme dans la version grecque de la Guerre, de la mention d'une exaction de Pilate qui provoque une sédition, durement réprimée par lui. C'est entre ces deux épisodes que se place, dans les manuscrits slaves, le passage relatif à un thaumaturge, non nommé, en qui l'on reconnaît Jésus le Nazaréen, tandis que dans l'"Histoire ancienne des Juifs", ce n'est qu'après le récit de la répression de la sédition des juifs qu'il est fait mention de Jésus, en un passage visiblement interpolé, qui doit lui-même être le remaniement d'un texte d'une autre provenance, jusqu'ici inconnue (5). Après quoi le texte grec enchaîne : "Environ le même temps, il arriva un grand trouble dans la Judée et un horrible scandale à Rome." Le chapitre 4 se termine par le récit de ce scandale et le chapitre 5 s'ouvre sur celui d'un autre scandale encore, qui a pour agent "un juif qui était l'un des plus méchants du monde", mais qui se place également à Rome et à la suite duquel Tibère exile en Sardaigne 4000 juifs. Puis enfin on nous dit : "Les Samaritains ne furent pas non plus exempts de troubles"... alors qu'on ne sait toujours pas quel est le grand trouble arrivé en Judée précédemment, lequel devrait donc normalement avoir été placé entre les deux épisodes relatés dans ce chapitre 5. Conclusion évidente : on a supprimé là quelque chose (le supplice de Jésus probablement). Quant au trouble de la Samarie, on nous raconte qu'il fut provoqué par "un imposteur", qu'on ne nomme pas; que Pilate le réprima près de Tyrathaba et qu'il fit prisonniers plusieurs des rebelles "et fit trancher la tête aux principaux" - mais on ne dit pas ce qu'il advint de l'"imposteur" lui-même... Est-il compris parmi les "principaux" rebelles ? Le texte, dans son état actuel, laisse subsister un doute. Cependant, les samaritains s'en vont ensuite se plaindre à Vitellius, légat de Syrie (c'est le père du futur empereur du même nom, dont il sera question au chapitre XI), lequel dépose le gouverneur Pilate et le renvoie à Rome. Le chapitre 5 s'arrête là.

Dans le chapitre 6, on passe en revue diverses autres mesures prises par Vitellius, qui

ôte notamment à Caïphe sa qualité de grand-prêtre pour la confier à Jonathan, un fils d'Anne, et on mentionne simplement la mort de Philippe, frère d'Hérode Antipas, sans aucune allusion à un songe qu'il aurait eu le jour même de sa mort. Le chapitre 7 raconte la guerre d'Hérode Antipas contre Arétas, roi des nabathéens d'Arabie, dont il avait épousé la fille, puis l'avait répudiée pour épouser Hérodiade, la femme de son frère Philippe et d'ailleurs fille de leur autre frère Aristobule et soeur d'Agrippa. Hérode Antipas est battu par Arétas, grâce notamment au transfuge de soldats originaires de la tétrararchie de Philippe. Des juifs expliquent cette défaite comme une punition de Dieu pour l'injustice commise par Hérode la tétrarque envers Jean, "surnommé Baptiste", qu'il avait fait emprisonner (mais dont aucune mention n'avait encore été faite dans l'"Histoire ancienne des Juifs" telle qu'elle nous est parvenue). Suit ensuite une interpolation avec reprise sur les mots "la défaite de l'armée d'Hérode", où l'on éprouve le besoin d'expliquer qui était ce Jean: on a vu plus haut qu'il existe au moins deux versions de cette interpolation, mais que dans aucune n'est mentionnée une décollation. Tibère donne alors l'ordre à Vitellius de faire la guerre à Arétas. Dans le chapitre 9 enfin, il est raconté, entre autres choses, qu'après la mort de Tibère, Caius Caligula son successeur déposa Hérode Antipas et plaça sur le trône de la Judée son beau-frère et neveu Agrippa, un frère d'Hérodiade.

Tous ces événements sont, dans la version grecque de "La Guerre des Juifs contre les Romains", très succinctement mentionnés dans deux chapitres extrêmement brefs, les chapitres 15 et 16, qui se composent chacun d'un seul alinéa de quelques lignes, où l'on ne parle même pas des guerres contre Arétas...

Tout cela est des plus incohérents. Il est clair qu'outre les omissions et interpolations évidentes déjà signalées, d'autres passages ont dû être supprimés, déplacés ou remaniés. Un indice parmi d'autres: aucun de ces textes de Josèphe ne parle de Lysanias, tétrarque d'Abilène, que mentionne Luc (III, 1) et dont l'existence historique est attestée notamment par le fait que, plus loin, Josèphe lui-même signale que la tétrararchie de Lysanias fut rattachée au royaume d'Hérode Agrippa (6).

Ce Lysanias, qui portait d'ailleurs le nom de Philippe, lui aussi, fut le premier mari de Salomé, fille d'Hérode Philippe et d'Hérodiade (7).

Une chose paraît cependant dès à présent certaine, bien que cela bouleverse les idées les plus solidement reçues: puisque l'emprisonnement et la mort de Jean-Baptiste sont mis en relation avec la mort de Philippe, qui eut lieu en 34, et avec la défaite d'Antipas devant Arétas, qui eut lieu en 36, et puisque la mort de Jean est présentée comme postérieure au premier de ces événements, elle doit être postérieure aussi à celle de Jésus le Nazaréen: car, si les exégètes ne sont guère d'accord entre eux sur la date exacte de celle-ci, ils la placent en tout cas au plus tôt en 27 et au plus tard en 35 de notre ère (7 bis). Il peut d'ailleurs être considéré comme certain que, parmi les passages déplacés, figure notamment le second passage relatif à Jean-Baptiste dans les manuscrits slaves de "La Guerre des Juifs contre les Romains" (qu'on appelle aussi la Halosis), puisque ce passage, qui précède actuellement l'envoi de Pilate en Judée (lequel, rappelons le, eut lieu en 26) relate la mort d'Hérode Philippe, qui eut lieu en 34, et l'exil d'Hérode Antipas, qui eut lieu postérieurement au rappel de Pilate en 36. Il est clair qu'il ne s'agit pas d'une simple interpolation, car un interpolateurs l'aurait

insérée à une place plus exacte, mais que, comme il y était fait mention de la mort du Baptiseur et que celle-ci, dans les Évangiles canoniques, précède celle de Jésus, dont Jean ne serait que le "précurseur", un copiste ou le traducteur slave s'est borné à la déplacer avant le passage où il est question de Jésus, en le remaniant d'ailleurs, puisque cela l'a obligé notamment à attribuer à Tibère la déposition d'Antipas, qui n'eut lieu que sous Caligula.

Il faut, semble-t-il, rétablir comme suit l'ordre des textes, dans "La Guerre des Juifs contre les Romains" de Josèphe, après la mort d'Auguste:

1. Envoi de Pilate en Judée par Tibère. Affaire des enseignes apportées de nuit à Jérusalem.
2. Le passage relatif à Jésus le Nazaréen.
3. Affaire du trésor sacré et de l'aqueduc.
4. Le songe de Philippe expliqué par Jean et sa mort.
5. Mariage d'Antipas et d'Hérodiade, que leur reproche Jean.
6. Devait figurer ensuite un passage, actuellement supprimé dans les deux versions, analogue à celui qui clôt le chapitre 5 du livre XVIII de l'"Histoire ancienne des Juifs" : révolte des samaritains et rappel de Pilate, qui arrive à Rome après la mort de Tibère.
7. Ce passage s'enchaînerait tout naturellement à la suite actuelle du texte de la Halosis : "Après Tibère, Gaius fut César..." Il est seulement étonnant qu'aucune mention ne soit faite ici de ce que ce Gaius (mieux connu des historiens sous son surnom de Caligula) mit sur le trône de la Galilée, après avoir destitué Antipas, le neveu de ce dernier, Agrippa, fils d'Aristobule et frère d'Hérodiade, auquel il avait déjà attribué la tétrarchie de Philippe, qui était mort. Tous faits brièvement relatés dans la version grecque de "La Guerre des Juifs contre les Romains" et longuement développés dans l'"Histoire ancienne des Juifs".

Il faut remarquer en outre que le prologue de la version grecque de "La Guerre des Juifs contre les Romains" - prologue absent des traductions slaves, ce qui est un des indices faisant présumer que celles-ci ont été faites d'après la première version, rédigée en araméen, de cette oeuvre, version qui ne devait pas être précédée d'un prologue - contient notamment un résumé de ce qui va être raconté et que, dans ce résumé, le texte, en son état actuel, passe sans transition du règne d'Auguste à "la douzième année du règne de Néron", soit un hiatus de quelque soixante années ! Or, c'est précisément pendant ces soixante ans que se placent

les activités de Jean le Baptiseur, de Jésus le Nazaréen et aussi de Paul de Tarse dont on aura à parler abondamment dans la suite du présent ouvrage... Il est évidemment invraisemblable que Josèphe ait laissé pareille lacune dans son texte et il est clair que celui-ci a été manipulé afin de pallier les discordances qu'il présentait par rapport aux Évangiles et aux Actes des Apôtres, lesquels présentent d'ailleurs, eux aussi, quantité d'incohérences et de contradictions qui sautent aux yeux de tout lecteur non prévenu.

Rappelons nous notamment une autre contradiction des Évangiles, déjà signalée au chapitre premier et qui a suscité une foule de commentaires depuis 18 siècles. Si Jésus est né à la date que les Évangiles nous disent, il doit être mort à l'âge de quarante ans environ si ladite date se place, comme le dit Matthieu, "au temps du roi Hérode" (II, 1); vers l'âge de trente ans seulement s'il est né au moment du recensement de Quirinius, comme l'affirme Luc (II, 2-7). Dans les deux cas, la réflexion que lui auraient faite des pharisiens discutant avec lui dans le Temple, selon Jean : "tu n'as pas encore cinquante ans..." (VIII, 57), ne se comprend guère, car on ne dirait pas cela à quelqu'un qui n'en a pas encore quarante (au maximum). Mais cela correspond à l'âge de Jean-Baptiste, puisque cette scène doit se passer peu après l'an 30 et que Jean pouvait avoir alors entre 45 et 50 ans. Dans ce même passage, il est aussi beaucoup question d'Abraham (Jean VIII, 33-58) en des termes qui rappellent irrésistiblement la prédication du Baptiseur, telle qu'elle est rapportée par Luc (III, 8) et reproduite par Matthieu (III, 9).
Conclusions: dans l'Evangile selon Jean, ne serait-ce pas Jean-Baptiste qui, tout au moins dans certains passages, apparaît sous les traits de Jésus ?

Dès le prologue, où l'on évoque le Logos et la Lumière, il est dit, entre autres: Il parut un homme envoyé de Dieu, dont le nom était Jean. Il venait rendre témoignage à la Lumière. afin que tous crussent par lui (I, 6-7). Les versets suivants contiennent de visibles interpolations destinées à faire dire au texte que Jean n'annonce pas seulement la Lumière, mais aussi Jésus, qui se confondrait d'ailleurs avec elle et aussi avec le Logos, mais qui n'est explicitement nommé que tout à la fin (I -17)(8).

La péricope qui suit (I, 19-34) est, elle aussi, remaniée, et ce, de façon particulièrement maladroite. Elle s'ouvre par l'envoi auprès de Jean d'une délégation de prêtres et de lévites de Jérusalem, qui viennent évidemment lui demander des détails sur son identité et sur sa prédication. Mais, de celle-ci, le texte, dans son état actuel, ne dit rien !... Les prêtres demandent à Jean : "Qui es tu ?" Jean, dit alors le texte, "confessa, il ne nia pas". Cependant, il ne dit pas qui il est, il dit qui il n'est pas: il n'est pas le Christ, ni Elie, ni "le prophète"

Curieuse façon de ne pas nier..., Suit alors un passage visiblement inséré dans le texte pour le mettre en concordance avec les synoptiques et qui tend à insinuer que celui qu'annonce Jean, c'est Jésus. Celui-ci paraît immédiatement après, mais Jean ne le baptise pas, contrairement aux synoptiques: il déclare seulement qu'il a vu l'esprit, "tel une colombe, descendre du ciel et demeurer sur lui..."

C'est que le Jésus du IV^e Évangile, là où son nom n'a pas purement et simplement été substitué à celui de Jean, ce n'est pas - sauf dans quelques interpolations le plus souvent inspirées de l'Evangile selon Marc - le Jésus Nazaréen de Marc, mais le Jésus, fils mythique du dieu Chrīstos, qui sera prêché par Paul de Tarse (9) et qui sera donc inséré dans ce qui n'était à l'origine probablement qu'un récit où il était surtout question de Jean, lequel annonçait la venue de ce Sauveur, sans peut-être le nommer.

Plusieurs des disciples de Jean se rallient alors à ce Jésus (I, 35-51), ce qui est naturel si celui-ci est le fils de Dieu, donc un personnage divin lui aussi, qu'il n'appartient évidemment pas à Jean de baptiser et dont ce dernier dira logiquement plus loin "Il faut qu'il croisse et que je diminue. Celui qui vient d'en haut est au dessus de tous..." (III, 30-

31).

Dans les synoptiques aussi, il est question des disciples de Jean, mais il n'est pas dit que certains de ceux-ci le quittent pour suivre Jésus le Nazaréen, qui n'est en fait lui-même qu'un de ses disciples, tout au moins au début, puisqu'il l'a baptisé. Dans le IV^e Évangile d'ailleurs, les disciples continuent à baptiser, comme Jean, mais Jésus lui-même ne baptise pas (IV, 1-2). Paul de Tarse, lui aussi, déclarera qu'il n'a pas été envoyé par Chrīstos pour baptiser (I Cor. I 17) et d'ailleurs sa conception même du baptême paraît avoir été assez différente de celle des Évangiles (v. not. Rom. VI, 3-4), surtout des synoptiques, où seul Jean baptise, où l'on parle de ses disciples, mais où l'on ne donne le nom d'aucun d'eux, hormis Jésus, et où ce dernier, pas plus que ses disciples à lui, ne baptise personne (10).

Mais le Jésus de Jean transforme de l'eau en vin, ce qui était un des pouvoirs de Simon Krīnaios, un des précurseurs du Chrīstos de Paul (11). Et il le fait à Cana (II, 1-10), c'est à dire dans le camp des sicaires, qui étaient aussi appelés "cananéens" (en hébreu canaïm, c'est à dire "zélés", d'où le nom de "zélotes" qui sera donné plus tard, d'après le grec à certains d'entre eux. Or, on l'a vu, Jean a probablement été un sicaire, ayant quelque temps suivi son père Juda de Gamala, pour se rendre ensuite au désert. Notons aussi que Cana, qui veut dire en hébreu "jaloux" ou "attentif", est un des qualificatifs de Dieu pour la Torah juive (v. Exode, XXXIV 14). Les "noces de Cana" marquent donc sans doute en réalité le retour de Jean à l'activisme. Le Jésus de Jean fait d'ailleurs plusieurs autres miracles, qui seront utilisés pour la rédaction des Évangiles synoptiques, lorsque Jésus, fils de Chrīstos (Iêsous Chrīstou) et Jésus le Nazaréen auront été confondus en un seul personnage : il guérit un paralytique (V, 5-9); il multiplie des pains et des poissons (VI, 5-13); il marche sur l'eau (VI, 17-31). C'est encore le fils de Chrīstos qui réapparaît le troisième jour après la crucifixion et qui insuffle alors aux disciples le saint Esprit (XX, 21-33).

Mais c'est Jean le Baptiseur qui, sous le nom de Jésus, se présente comme Messie en Samarie (IV, 5-41), qui chasse les marchands du Temple (II, 13-17), qui parle, ainsi qu'on l'a vu, d'Abraham (VIII 37) et se fait d'ailleurs, à cette occasion, traiter par les pharisiens de samaritain (VIII 48), qui entre triomphalement à Jérusalem (XII, 12-15), qui annonce la venue d'un Paraclet (XIV, 16 et 26; XVI, 7), qui est arrêté comme nazôréen (XVIII~ 5-7) et qui est finalement crucifié. Certains manuscrits d'ailleurs s'arrêtent là: le récit de la résurrection et celui des dernières apparitions se présentent, pour ce dernier surtout, cela est très apparent, comme des appendices ajoutés après coup (12).

Le lien qui rattache ces derniers faits les uns a~x autres n'est peut-être pas, au premier abord, très visible.. Mais qu'on se rapporte à ce qu'on a vu plus haut à propos des oeuvres de Josèphe: quelque temps après la mort de Jésus, un soulèvement est relaté en Samarie sous la conduite d'un "imposteur" qui avait fait se rassembler des gens au mont Guérizim, leur promettant de leur faire voir des vases que Moïse y avait prétendument enterrés (13). Il s'agit donc d'un soulèvement à la fois politique et religieux, ce qui correspond bien à ce que nous savons des activités de Juda de Gamala et de son fils Jean. Or, on sait aussi, par d'autres écrits, qu'environ la même époque, une action du même genre fut menée en Samarie par un certain Dosithée, qui présente avec Jean, fils de Juda, des analogies frappantes (14), à commencer par son nom qui, en grec, signifie "faveur de Dieu", exactement comme l'hébreu lochannân, d'où vient le nom français de Jean.

Ce Dosithée se faisait passer pour le prophète annoncé par Moïse, ce qui est à rapprocher du passage de Jean signalé plus haut (I 21; v. aussi VII 40) et ce qui correspond bien à ce qu'écrit Josèphe de l'"imposteur" samaritain. Il est donc des plus vraisemblables que ce dernier se confonde avec ce Dosithée, qui ne serait autre lui-même que Jean le Baptiseur.

De même que l'on sous-estime, en général, l'importance du rôle que Jean le Baptiseur a réellement joué dans la formation de ce qui est devenu le christianisme, de même néglige-t-on presque toujours l'influence, à cet égard, qu'ont eue les croyances qui avaient cours à cette époque en Samarie. Pourtant, il est frappant que, dans les Évangiles, les samaritains sont, sauf dans quelques rares passages (dont quelques uns sont tardifs, comme celui où, dans Matthieu, X 5, Jésus recommande à ses disciples, de ne pas passer par la Samarie - ce qui est en contradiction avec de nombreuses autres péripécies où il y passe lui-même) présentés sous un jour très favorable, qui contraste avec la défaveur avec laquelle on y parle au contraire, dans de nombreux passages, des Juifs, c'est à dire des habitants de la Judée : et c'est précisément dans le IV^e Évangile, dont nous savons maintenant que le personnage central est en réalité Jean, alias Dosithée, que cette haine des Juifs est la plus fortement exprimée. Ne serait ce pas parce que Jean fut surtout le prophète des samaritains, mis à mort à Jérusalem, donc en pays ennemi ?

Cette dernière expression n'est pas trop forte, en effet, pour caractériser les sentiments qui animaient réciproquement les habitants de la Judée et ceux de la Samarie, dont les croyances avaient une origine commune, mais avaient évolué différemment. Les samaritains ne reconnaissaient comme sacrés que les sept premiers livres de la Bible hébraïque, de la Genèse aux Juges. Ils admettaient aussi Job et une partie des "Psaumes", mais sans leur conférer la même valeur, et ils rejetaient totalement les autres livres, que les Juifs avaient rapportés de Babylone ou rédigés depuis lors. En outre, leurs livres à eux étaient écrits en caractères hébreux primitifs et non en l'hébreu carré qui est l'écriture officielle de cette langue depuis Babylone et qui est intermédiaire entre l'écriture hébraïque primitive et les caractères cunéiformes. Aussi leur croyance en le Messie notamment était elle assez différente de celle des Juifs. Alors que, selon ces derniers, il devait naître dans la tribu de Juda, les samaritains refusaient cette interprétation du passage de la genèse (XLIX 10) d'où cette croyance est tirée, et ils professaient pour leur part que celui qu'ils appelaient le Taëb serait de la tribu de Lévi, qu'il viendrait du désert et que son avènement serait marqué par l'apparition d'une nouvelle étoile. Ils avaient une montagne sacrée, le mont Guérizim, et croyaient que c'est là que serait redécouverte par le Taëb l'Arche d'Alliance, qu'y aurait cachée Josué avec les tables originales sur lesquelles était gravée la Loi. Le Taëb devait aussi ramener les Juifs à la croyance véritable, rapporter le tabernacle de Jérusalem au Guérizim et restaurer le culte. Après sa mort, il y aurait une recrudescence du mal dans le monde, mais bientôt après devait venir le jour du jugement, par lequel les méchants seraient précipités dans le feu éternel et les justes admis dans les jardins d'Eden (15).

Comme on le voit, ces croyances s'accordaient remarquablement bien avec ce que prêchait Jean, tel que cela est rapporté tant par les Évangiles que dans le premier passage relatif à "l'homme sauvage" des traductions slavonnes de la Halosis.

Mais cela correspond aussi largement avec ce que Josèphe raconte, dans son "Histoire ancienne des Juifs", de l' "imposteur" samaritain qui se souleva après la mort de Jésus ainsi qu'avec ce qu'on sait du prophète samaritain Dosithée, baptiseur et ascète, qui aurait été chef d'une secte Samaritaine dissidente, annonciateur du Royaume de Dieu et finalement proclamé Messie. Dans le Contra Celsum attribué à Origène (VI 11), l'activité de Dosithée est placée à la même époque que celle de Jésus et il se dit fils de Dieu, indice supplémentaire, si Dosithée et Jean le Baptiseur sont bien le même homme, de ce que c'est bien lui le personnage central du IV^e Évangile, où le prétendu Jésus revendique à plusieurs reprises cette qualité, ce que ne fait jamais le Jésus nazaréen des synoptiques.

Enfin, ce serait Dosithée encore qui serait à l'origine de l'"hérésie" simonienne, cette doctrine gnostique née en effet en Samarie au début de notre ère et dont l'enseignement et celui qui est censé l'avoir propagés présentent de nombreuses similitudes avec le christianisme, avec Jésus-Christ et avec Paul de Tarse .

Selon Épiphane (Panarion XIII, 1), Dosithée aurait quitté le judaïsme par dépit. Il est très possible que, sa prédication ayant eu peu de succès en Judée, Jean soit passé en Samarie et s'y soit présenté comme le prophète attendu par ses habitants, puis qu'il descendait de Lévi par sa mère Elisabeth, dont Luc (I 5) nous dit qu'elle était une "fille d'Aaron". Jean baptisa notamment à Aenon, dit le IV^e Évangile(III). Or, ce lieu est situé en Samarie, non loin du Gu-rizim (16). Dans la même notice, d'ailleurs très courte, Épiphane dit aussi, il est vrai, que Dosithée périt en se laissant mourir de faim dans une grotte; mais cela ressemble fort à une légende, peut-être imaginée pour égarer le lecteur et prévenir toute assimilation.

Les "Homélies" dites clémentines racontent d'ailleurs, au sujet de la mort de Dosithée, une tout autre histoire (II 24, in fine). Quant à Origène, dans son commentaire de l'Évangile selon Jean, il écrit que les disciples de Dosithée croyaient qu'il n'était pas mort, mais vivait dans une contrée lointaine...

L'originalité de Jean, alias Dosithée, consisterait donc à avoir appliqué aux croyances particulières des samaritains les pratiques esséniennes, principalement celles des sicaires nazôréens. Les auteurs déjà cités donnent d'ailleurs pour maître, les uns Dosithée, les autres Jean-Baptiste, à un homme qu'ils appellent Simon (17) et qui se confond, tantôt avec le dieu phénicien Eshmoûn, tantôt avec Paul de Tarse (18), tantôt encore avec l'un ou l'autre adepte du simonisme. Peut-être Dosithée se considéra-t-il aussi lui-même comme un descendant de Seth, le troisième des fils d'Adam et d'Eve. La secte gnostique des séthiens, en tout cas, le rangeait, au II^e siècle, parmi ses prophètes et elle lui attribuait une "révélation": les "Trois Stèles de Seth" (19).

Reprenons donc les différents faits dont nous avons supposé plus haut que, dans le IV^e Évangile, ils doivent être attribués à Jean plutôt qu'à Jésus.

Si Jean est Dosithée, il est tout à fait normal qu'à Jérusalem, ses interlocuteurs le traitent de samaritain, puisque c'est en Samarie surtout que Dosithée fut actif. De même, c'est en Samarie que Dosithée fut considéré comme un Messie, tout comme Jean (sous les traits de Jésus) près du puits de Jacob (Jean IV, 6-30). Quant à la "purification" du Temple de Jérusalem, on observera que si, dans les synoptiques, cet exploit se passe tout à la fin de l'activité de Jésus (Mat. XXI, 12-13; Marc XI, 15-18; Luc XIX, 45-46) _ et il ne saurait en être autrement, puisque ~Jésus n'y va qu'une seule fois à Jérusalem, pour

y mourir _ dans Jean, cela se passe tout au début (II, 14-20) et cela est relaté beaucoup plus en détail. De l'avis de nombreux commentateurs, il s'agit là en réalité d'un coup de main des sicaires, ultérieurement présenté comme une manifestation de zèle religieux, l'un

n'excluant d'ailleurs pas l'autre, puisque les sicaires étaient des extrémistes, tant sur le plan religieux que sur le plan patriotique. D'aucuns ont même supposé (20) qu'il pourrait s'agir de la sédition contre Pilate lorsque ce dernier voulut consacrer le trésor sacré du Corban à la construction d'un aqueduc, fait rapporté par Josèphe, comme dit plus haut. Ce n'est pas impossible: comme on l'a dit, le messie samaritain devait ramener sur le mont Guérizim le tabernacle... Ayant d'abord participé aux campagnes de son père Juda le Gaulonite, Jean se serait mis à prêcher plus ou moins pacifiquement, après la mort de son père; pendant plus de vingt ans; puis il se serait rallié aux canaïm, les sicaires activistes (peut-être après la lapidation de son ancien disciple Jésus le Nazaréen), fondant à son tour sa propre secte, celle des nazôréens (on reviendra plus loin sur ce nom); voulant également gagner les samaritains à sa cause, il aurait tenté de s'emparer du tabernacle et même de prendre le pouvoir à Jérusalem (21). D'où aussi son opposition aux Hérode, qu'il devait tenir pour des usurpateurs, alors qu'il était, lui, descendant de David par son père Juda et donc légitimement prétendant au trône d'Israël.

Dans ce cas, toute la suite du texte de Jean s'explique très naturellement.

Ce premier coup de main ayant échoué, Jean parcourt encore la Palestine pendant deux ans, allant à plusieurs reprises à Jérusalem, où l'on essaie à chaque fois de se saisir de lui pour le tuer (VII, 1, 30 & 44; VIII, 59; X, 39). Il soulève les foules, se fait reconnaître en Samarie pour le Messie, le Taëb, se fait battre une nouvelle fois par les troupes de Pilate, qui fait décapiter ses lieutenants et le remet lui-même à son ennemi Antipas (22). Mais Jean-Baptiste arrive à s'évader (ce qui a pu faire croire à une résurrection), il établit son quartier général à Béthanie, chez Simon le lépreux, c'est à dire Lazare (ici, le IVe Évangile brouille deux épisodes, dont l'un se rapporte à Jean, qui est oint par Marie, une soeur de Simon Lazare, en XII, 3-8, après que Jésus ait ressuscité ce dernier, alors que dans le récit de cette résurrection, qui précède, et qui est d'ailleurs une interpolation nazaréenne amplifiant un passage de Marc supprimé dans la version canonique, passage qui se plaçait après X 34, cette onction est présentée comme déjà faite: XI 2), essaie à nouveau d'entrer à Jérusalem, monté cette fois sur un ânon, ce qui veut dire qu'il se considère comme roi (23), et il est d'ailleurs acclamé comme tel par la foule, qui brandit des palmes sur son passage (XII, 12-15). Il échoue à nouveau, mais se prépare à une nouvelle action. Au cours d'un repas, la nuit de la Pâque juive, il lave les pieds à ses disciples, ce qui est un rite essénien, et fait ses derniers préparatifs, mais, peut-être trahi par Judas le Sicaire, fils d'un autre Simon (24), il est arrêté cette même nuit par la garnison romaine, assistée de gardes du Temple, et conduit devant Pilate.

Ici, nouvelles discordances importantes entre les Évangiles synoptiques et Jean. Dans les synoptiques, Jésus est arrêté uniquement par des juifs (à Gethsémanie selon Marc et Matthieu, au Mont des Oliviers dans Luc) et il comparaît d'abord devant le Sanhédrin, où il est, selon Marc et Matthieu, condamné à mort pour impiété, où il fait l'objet, selon Luc, d'une simple mesure d'instruction préparatoire ; puis, il est mené devant Pilate ; mais, alors qu'on s'attend à ce que les prêtres demandent à ce dernier l'autorisation d'exécuter leur sentence, ils font tout autre chose : ils l'accusent de s'être dit le roi des Juifs... Dans Jean, Jésus est arrêté dans un jardin au delà du Cédron par des gardes du

Temple, mais à ceux-ci s'est jointe une cohorte romaine ayant à sa tête un tribun, c'est à dire un officier d'un grade élevé ; il est d'abord amené devant le grand-prêtre, mais ce dernier ne convoque pas le Sanhédrin, il ne juge pas Jésus, mais se borne à l'entendre dans ses explications (qu'il refuse d'ailleurs de donner) et le fait conduire au matin à Pilate, lié de chaînes.

On a bien l'impression, lorsqu'on lit attentivement les textes, que ce n'est pas le même homme qui comparaît devant le Sanhédrin et devant Pilate. Cela est surtout sensible dans l'Évangile selon Matthieu, dont le récit est particulièrement incohérent et d'ailleurs coupé par la relation du suicide de Judas le Sicaire, inséré à un endroit peu approprié.

La narration, dans les Évangiles canoniques, des deux (ou trois) procès de Jésus contient en outre une foule d'in vraisemblances, qui ont été maintes fois relevées par les exégètes et expliquées comme ils le pouvaient. Il faut certes avoir égard au fait que les rédacteurs des Évangiles n'étaient pas des juristes. Mais cela n'est pas suffisant pour expliquer une telle accumulation d'erreurs et d'incohérences.

Tâchons donc de reconstituer les faits, tels qu'ils ont dû se passer réellement, en nous appuyant sur le Talmud de Jérusalem, sur les écrits de Josèphe et, dans la mesure où ils contiennent des indications utiles, sur les évangiles.

Reprenons, pour commencer, dans le passage relatif à Jésus des traductions slaves de "La Guerre des Juifs contre les Romains" de Flavius Josèphe, ce qui concerne l'intervention de Pilate:

"Il enquêta sur lui et il apprit qu'il faisait le bien, non le mal; qu'il n'était, ni révolté, ni avide du pouvoir royal. Et il le relâcha. Car il avait guéri sa femme, qui se mourait. Et, revenu à l'endroit habituel, il accomplissait les activités dont il était coutumier. Et, de nouveau, comme un plus grand nombre de gens se rassemblaient autour de lui, il se rendit célèbre plus qu'aucun autre par ses actes. Les docteurs de la Loi furent blessés d'envie et ils donnèrent à Pilate trente talents pour qu'il le tuât. Celui-ci les prit et leur donna licence d'exécuter eux-mêmes leur désir..."

Un fait ressort clairement de ce texte : Jésus le Nazaréen a comparu deux fois devant Pilate et, la première fois, il a été relâché, alors que les Évangiles selon Marc et selon Matthieu ne mentionnent qu'une seule comparution. Luc en mentionne effectivement deux, mais séparées seulement par une comparution devant Hérode, dont il n'est question dans aucun autre texte canonique et nous verrons dans la suite que Hérode intervient dans l'évangile apocryphe de Pierre). Enfin, dans Jean également, on en discerne deux, la première au prétoire (XVIII 28 - XIX 11), la seconde au tribunal de Pilate, en un lieu appelé le Dallage, en hébreu Gabbatha (XIX, 13-15), mais le texte actuel les fait se succéder immédiatement l'une à l'autre, ce qui n'est guère vraisemblable, d'autant plus que la première se conclut par un acquittement (XVIII 38 et XIX 4), tandis que la seconde paraît aboutir à une condamnation (XIX 16).

Dans Jean comme dans Josèphe donc, Pilate acquitte d'abord Jésus, et c'est seulement sur l'insistance des prêtres qu'il revient sur sa décision. C'est aussi à peu près ce qui ressort du texte de Luc. Débarrassée des interpolations probable, la sentence de Pilate s'y lit ainsi: "Pilate leur dit : Vous m'avez présenté cet homme comme poussant le peuple à la révolte; or, j'ai instruit l'affaire devant vous et je n'ai trouvé cet homme coupable d'aucun des méfaits dont vous l'accusez... Cet homme n'a rien fait qui mérite la mort, je le relâcherai donc, après l'avoir châtié" (XXIII, 14-16). Cette dernière phrase est répétée en XXIII, 22 après l'interpolation relative à Barabbas, personnage énigmatique qui pose

de nombreux problèmes et dont la présence dénote un amalgame de plusieurs récits (25).

Il résulte en tout cas de tout ceci qu'à la suite de la première comparution de Jésus devant Pilate, ce dernier ne l'a pas condamné à mort; selon Luc, il l'a fait châtier, sans doute pour avoir été une cause de troubles, mais il l'a en tout cas relâché, comme l'écrit aussi Josèphe.

Cependant, il est certain que Jésus le Nazaréen a finalement été condamné à mort et exécuté. Mais par qui? Et a-t-il réellement été crucifié, comme le racontent les Évangiles ?

La crucifixion paraît être confirmée par les oeuvres de Josèphe, mais on a déjà vu que le passage de l'"Histoire ancienne des Juifs" qui le dit (XVIII 4) est certainement un texte interpolé, d'une autre provenance, et lui-même sans doute assez fortement remanié (26); et la finale du passage plus ou moins correspondant de la Halosis doit, elle aussi, avoir été remaniée, car elle est invraisemblable : l'auteur de ce remaniement l'a bien senti lui-même, puisqu'il a éprouvé le besoin de concéder que les Juifs crucifièrent Jésus "en dépit de la Loi des ancêtres" !...

Il est de toute façon évident qu'entre les deux comparutions de Jésus le Nazaréen devant Ponce Pilate, il a dû se passer quelque chose. Dépités sans doute, comme l'écrit Josèphe, de voir Jésus, relâché par Pilate, continuer ses activités et sa propagande tendant à réformer les pratiques religieuses dans un sens moins formaliste, les prêtres finirent par l'attirer devant le tribunal religieux, le Sanhédrin, en l'accusant cette fois d'impiété. Un autre passage de Josèphe permet de comprendre comment cela fut possible. Dans son pamphlet "Contre Apion", Josèphe, qui était, ne l'oublions pas, pharisien, déclare que vouloir changer quoi que ce soit à la Loi de Moïse, "ce serait une impiété... et en quoi en effet pourrait on la modifier ? Que trouver de plus beau ? qu'y apporter d'étranger qu'on jugerait meilleur ?" (II 164). Le réformisme de Jésus, si modéré fût-il (27), était donc coupable aux yeux des prêtres juifs, des pharisiens surtout. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce qu'ils l'aient finalement fait arrêter et comparaître devant le Sanhédrin et à ce que celui-ci l'ait condamné à mort, comme cela est dit explicitement dans Marc (XIV 64) et dans Matthieu (XXVI 66). Il semble bien même aussi que Jésus ait, non seulement prévu sa mort, mais qu'il l'ait sciemment provoquée. Désespérant de voir triompher par la persuasion la doctrine de paix et de justice sociale qu'il prêchait, il aurait résolu d'établir son bien-fondé par le sacrifice de sa vie (28). C'est pourquoi il aurait délibérément provoqué les autorités religieuses de Jérusalem, et Judas, loin d'être un traître, n'aurait, dans cette hypothèse, été que l'exécutant de sa propre volonté (29).

Il est à remarquer que la condamnation de Jésus par le Sanhédrin ne sera finalement prononcée qu'après un échange de propos entre le grand-prêtre et l'accusé, ce dernier ayant déclaré: "Vous verrez le fils de l'Homme siéger à la droite de la Puissance et arriver sur les nuées du ciel." Il est malheureux que le texte des Évangiles ne nous soit parvenu qu'en grec, car il serait utile de savoir quel est le mot araméen ou hébreu que Jésus aurait prononcé et qui est traduit en grec par "la Puissance" . Ne serait-ce pas le saint Nom du Dieu suprême, que seuls les prêtres étaient autorisés à prononcer "en

toutes lettres" ? Selon le droit rabbinique, pareille infraction est un blasphème et le blasphémateur doit être lapidé.

Mais, avant de le condamner, les juges devaient se lever et déchirer leurs vêtements, ceux-ci ne pouvant même plus être recousus pour être réparés (30). Or, c'est bien, d'après les Évangiles selon Marc et selon Matthieu, ce que fit le grand-prêtre.

Mais il est donc en tout cas impossible, dans ces conditions, que Jésus le Nazaréen ait été crucifié. Il n'aurait pu subir ce supplice romain infamant que si c'était le gouverneur Pilate qui l'avait condamné à mort. Or, on l'a vu plus haut, il prononça d'abord contre lui un autre châtiment (d'ailleurs non précisé dans la sentence reconstituée plus haut d'après Luc, mais qui fut sans doute la flagellation que mentionnent Matthieu XXVII 26 et Jean XIX 1) et puis il le relâcha.

Si Jésus fut mis à mort, ce ne peut être qu'en exécution du jugement prononcé contre lui par le Sanhédrin. Mais, dans ce cas, le mode d'exécution ne pouvait être la crucifixion : jamais un magistrat romain n'aurait permis qu'on appliquât un supplice romain en exécution d'une condamnation prononcée par une juridiction locale pour des faits n'intéressant pas la sûreté publique romaine et dans lesquels aucun citoyen romain n'était impliqué. Or, pourquoi Jésus fut-il condamné par le Sanhédrin, à en croire les Évangiles synoptiques ? Pour avoir violé le repos du sabbat, pour avoir dit qu'il pourrait détruire le Temple et le rebâtir en trois jours, enfin pour s'être dit le fils de l'Homme ou le fils de Dieu et peut-être avoir prononcé en toutes lettres le Nom divin. Rien qui menaçât la sûreté romaine, par conséquent. On remarquera d'ailleurs que, d'après les Évangiles lorsqu'ils racontent que les autorités religieuses amenèrent Jésus devant Pilate, celles-ci ne feront plus allusion aux faits pour lesquels elles l'avaient condamné, mais qu'elles l'accusent de tout autre chose : d'avoir causé du désordre et de s'être dit le roi des Juifs, chefs d'accusation dont Pilate rejette en tout cas le second. Il est clair que les Évangiles, les synoptiques en tout cas, mélangent deux choses (au moins) : un (ou deux) procès politique et une demande d'exécution de la sentence de mort prononcée auparavant par une juridiction religieuse.

Cette dernière, le Sanhédrin, ne pouvait en effet exécuter lui-même les sentences de mort qu'elle prononçait qu'avec l'autorisation de l'autorité romaine. La Judée étant une province occupée militairement, il ne pouvait en être autrement il en a toujours été ainsi, partout où un territoire est soumis à la domination militaire d'une puissance étrangère. Le droit même de prononcer une condamnation à mort finira par être ôté au Sanhédrin, mais il semble bien que ce n'ait pas encore été le cas à l'époque de la mort de Jésus (31). De toute façon, une intervention du gouverneur romain était indispensable pour que la condamnation à mort puisse être exécutée, quel que fût le mode d'exécution. Les gouverneurs des provinces possédaient en effet

le " ius gladii "(32), c'est à dire qu'ils avaient seuls le pouvoir de faire exécuter une condamnation à mort, que celle-ci ait été prononcée par eux-mêmes ou par une juridiction locale. Il est probable que Pilate, lorsqu'on amena Jésus le Nazaréen une deuxième fois devant lui, fit quelque difficulté pour autoriser la mise à mort d'un homme auquel il avait déjà rendu la liberté peu auparavant. D'où l'insistance des prêtres juifs et peut-être aussi le paiement d'une somme d'argent, comme l'écrit

Josèphe: Pilate n'était certainement pas exemplaire et à la dureté il peut très bien avoir

joint la cupidité, la fameuse affaire du trésor sacré en est un autre exemple. Il finit donc par accorder son autorisation, moyennant la présence de militaires en armes pour prévenir toute nouvelle occasion de désordres au moment de l'exécution. C'est bien ce que confirment les Actes des Apôtres lorsqu'ils font dire à Paul : "Ils l'ont condamné et ont demandé à Pilate de le faire périr(XIII 28))'

Mais cette mise à mort ne peut, pour des raisons déjà dites, avoir été effectués par crucifixion, puisqu'elle n'eut donc pas lieu en exécution d'un jugement prononcé par une autorité romaine. Elle doit avoir été, selon les lois juives, une lapidation, suivie de l'exposition du cadavre sur un gibet ou de pendaison à un pieu ou à un arbres. C'est exactement ce qui est écrit dans le Talmud :

"La veille d'une pâque, on pendit léshou. Le héraut avait marché pendant quarante jours devant lui en disant : Voici léshou le Nazaréen, qui va être lapidé parce qu'il a pratiqué la sorcellerie et qu'il a séduit et égaré Israël. Que tous ceux qui connaissent quelque chose à sa décharge viennent et le disent. Mais il ne se trouva personne pour prendre sa défense, et on le pendit à la veille de la pâque" (Sanhédrin 43 a).

C'est à peu près cela aussi que devaient raconter sans doute les premières versions de ceux des Evangiles qui se rapportent à Jésus le Nazaréen. C'est en tout cas ce que racontent aussi, avec plus de détails, les Toldôt léshou Hanotsri (33), lesquels précisent que le cadavre de léshou fut pendu à un arbre jusqu'au soir. On remarquera que tout cela concorde assez bien avec le récit de Josèphe dans la Halosis: Jésus faisait des prodiges par la parole; c'était donc une sorte de magicien, de sorcier, du moins pouvait on le faire passer pour tel, et il n'observait pas exactement les rites de purification prescrits par la Loi : ce reproche est maintes fois formulé par les pharisiens et par les prêtres contre Jésus dans les Evangiles et c'est en quoi sans doute il "égara" Israël.

Après que Jésus le Nazaréen eut plus tard été confondu avec le Jésus, fils du dieu Chrīstos prêché par l'apôtre Paul, on substitua, dans les textes évangéliques, au récit de la lapidation, celui de la mise en croix céleste du Jésus mythique en y ajoutant des détails matériels empruntés à la crucifixion terrestre de Jean-Dosithée (34). D'où probablement aussi la présence de Barabbas, dont on fera ultérieurement un brigand, ce que rappelle très brièvement Jean en un passage visiblement interpolé pour le mettre en concordance avec les synoptiques (XVIII,39 -40).

Ce personnage constitue une énigme, qu'il est difficile d'élucider, vu l'inexistence de tout manuscrit connu du texte primitif d'aucun des évangiles ultérieurement reconnus comme canoniques (35).

De toute façon, telle qu'elle est rapportée dans les textes actuels, la libération de Barabbas est une autre impossibilité juridique. Car si les gouverneurs des provinces romaines avaient, on l'a dit plus haut, le ius gladii, ils ne disposaient pas du droit de grâce, prérogative exclusive de l'empereur en personne.

Pilate n'a donc certainement pas demandé l'avis de la foule sur ce qu'il devait faire de Jésus (et encore moins de Barabbas, si ce dernier a eu réellement une existence

quelconque), lui surtout qui, en d'autres occasions, avait toujours agi d'une façon plutôt rude, hautaine et despotique. On remarquera aussi que, selon le texte des Evangiles, Pilate demande l'avis de la foule sur une grâce éventuelle avant même d'avoir décidé la mort de Jésus qu'il venait au contraire de condamner à un autre châtement: la flagellation.

La lapidation du Nazaréen en exécution d'une condamnation par le Sanhédrin est encore confirmés par un passage des Actes des Apôtres où Pierre, comparaisant à son tour devant cette assemblés, déclare: "Le Dieu de nos pères a ressuscité ce Jésus que vous, vous avez fait mourir, le suspendant au bois" (V-30). Il s'agit bien d'une mise à mort (qui ne peut avoir eu lieu que par lapidation) suivie de l'exposition du cadavre pendu à un poteau, conformément aux lois des juifs. Dans ce texte d'ailleurs, le poteau en question n'est pas, comme d'habitude, désigné par le mot grec stavros (croix, mais aussi potence ou simplement pieu ou poteau), mais par le mot xylos (bois ou arbre).

Cependant, il paraît certain qu'il y eut aussi une crucifixion vers cette époque. Trop de textes en parlent, fût-ce inexactement, pour qu'elle puisse être tenue pour totalement imaginaire. Mais, si ce n'est pas Jésus le Nazaréen qui fut exécuté de cette manière, qui était-ce donc ?

Il faut se rappeler que la condamnation au supplice de la croix a été prononcée, selon les Evangiles, contre quelqu'un qui avait prétendu être le roi des Juifs.

Or, on l'a vu, Jésus le Nazaréen refusa cette qualité, mais par contre Jean le Baptiseur, fils de Juda le Gaulonite, semble bien l'avoir revendiquée. Remarquons dès à présent à ce sujet qu'alors que, dans les Evangiles synoptiques Jésus répond à Pilate de façon ambiguë, lorsqu'il lui demande s'il est roi, dans Jean, il l'affirme formellement (XIX 37), même si cette affirmation est précédés et suivis, dans le texte canonique actuel, d'interpolations gnostiques selon lesquelles sa royauté ne viendrait pas "de ce monde".

En outre, alors que, comme on l'a déjà relevé, Marc et Matthieu ne mentionnent pas de condamnation de Jésus par Pilate et que, dans Luc, Pilate ne le condamne qu'à un châtement autre que la mort (XXIII, 14-17, le verset 16 étant répété en 22 après l'interpolation relative à Barabbas), dans Jean, Pilate finit tout de même par envoyer l'accusé à la croix (encore que le texte, même ici, ne le dit pas d'une façon bien nette) ou tout au moins à autoriser son exécution de cette façon (XIX,15- 16). Mais il se pose à ce propos un problème d'identification. Dans les traductions catholiques, souvent tendancieuses, Jésus-Christ est presque toujours désigné sous le nom de Jésus de Nazareth ou de Jésus le Nazarénien, car la doctrine catholique romaine veut à toute force que ce dernier nom dérive de celui de la ville de Nazareth ou Nazara (aujourd'hui Natsérèt en hébreu, En-Natsira en arabe). Or, nous savons déjà que cette ville n'existait pas au premier siècle de notre ère: on n'en trouve aucune mention avant le IVème siècle (36). Jésus tira probablement son surnom de Nazaréen ou Nazarénien du fait qu'il serait né à Bethléem de Nazar, en Galilée, district de Zabulon. D'autre part, le personnage central des Evangiles est parfois qualifié de "Nazôréen". Ce n'est, en français, qu'une lettre de différence, mais elle est extrêmement importante, comme on va le voir. Ce surnom n'est d'ailleurs donné à Jésus que dans très peu de passages des Evangiles: une seule fois dans Matthieu (II-23) dans une pseudo-citation d'une prophétie inexistante, et qui peut donc être négligée, d'autant plus que le 1er Evangile a été rédigé

un siècle et demi après les faits; une seule fois aussi dans Luc (XVII 37) en un passage où, près de Jéricho, peu avant son entrée à Jérusalem, Jésus rend la vue à un aveugle, qui l'appelle "fils de David" (encore le mot nazôraios ne figure-t-il pas dans tous les manuscrits et, dans les passages parallèles de Marc et de Matthieu, c'est l'appellation "fils de David" qui manque dans plusieurs manuscrits ; enfin, dans Jean, seulement au moment de son arrestation (XVIII, 5-7) et sur l'inscription marquée sur la croix (XIX 9). Or, ce mot grec est tiré d'un mot hébreu signifiant "qui garde l'alliance" et serait donc synonyme de zélote (38). Pareille dénomination convient beaucoup mieux à Jean qu'à Jésus, d'autant plus que les membres de la secte mandéenne, qui se réclament notamment de Jean et qui existe toujours en Basse Mésopotamie, mais qui tient Jésus pour un imposteur, se dénomment aussi "nazôréens" et ont également autrefois été appelés "dosthéens, nouvelle présomption de ce que Jean le Baptiseur et Dosithée ne font qu'un (39). On remarquera aussi que, dans le passage ci-dessus de Luc, l'aveugle appelle le Nazôréen "fils de David": comme fils de Juda le Gaulonite, Jean pouvait revendiquer cette qualité. Et l'on verra plus loin que, dans le IIe et le IIIe Evangiles également, Jésus a été substitué à Jean dans plusieurs péricopes.

Le Nazaréen et le Nazôréen ne s'identifient donc nullement l'un à l'autre, comme on le croit ou feint de le croire souvent, et les deux termes ne peuvent certainement pas être utilisés indifféremment l'un pour l'autre, car ils ne sont point du tout synonymes.

Qu'en déduire ? Sinon que tout cela confirme que le nazaréen crucifié du IVe Evangile, c'est bien Jean, alias Dosithée, celui qui se proclama Messie ou Taëb en Samarie et roi en Judée. Il est à remarquer que, ni Marc, ni Luc, ni l'évangile de Pierre ne mentionnent le nom de Jésus sur l'écriteau que portait la croix: cet écriteau portait simplement, d'après eux, les mots "Celui-ci est le roi des Juifs", tandis que Matthieu ne fait suivre le nom de Jésus d'aucun qualificatif (Mat. XXVII 37). Ce n'est que dans Jean que l'on trouve l'expression complète : "Jésus le Nazôréen, le roi des Juifs", le fameux I.N.R.I. (mais le nom de Jésus et celui de Jean ayant la même initiale dans les trois langues mentionnées: hébreu, latin et grec, cela reste toujours I.N.R.I. en latin).

On s'est souvent étonné que la date de la Passion ne coïncide pas exactement dans les synoptiques d'une part, dans Jean d'autre part. Mais s'ils ne racontent pas la mort du même homme, cela n'a plus rien de singulier. Il n'est même pas nécessaire d'invoquer pour cela une discordance entre le comput orthodoxe juif et le comput particulier des esséniens, comme on l'a fait souvent depuis la découverte de celui-ci, encore que l'existence de ce comput essénien ait quand même une certaine importance. Car, dans les évangiles, la dernière Cène est le repas rituel de la Pâque juive, qui commence, selon la coutume des juifs, au coucher du soleil la veille. Or, selon les synoptiques, c'est après ce repas, donc dans la nuit de la Pâques que Jésus aurait été, non seulement arrêté, mais jugé; il aurait ensuite été conduit devant Pilate dans la matinée et exécuté l'après-midi: le tout donc le jour même de la Pâque, ce qui est rigoureusement impossible - sauf seulement si Jésus et ses disciples, conformément au calendrier essénien, tinrent le repas rituel un autre jour que les autres juifs. Jésus pourrait donc avoir été lapidé comme le dit le Talmud, la veille du jour de la Pâque juive selon le calendrier officiel, le jour même de la Pâque selon le calendrier essénien.

Mais les Evangiles synoptiques ne concordent pas non plus avec le Talmud en ce que celui-ci place, bien plus normalement d'ailleurs, un intervalle de 40 jours entre la mise en accusation de Jésus le Nazaréen et sa condamnation suivie de l'exécution. Ce n'est d'ailleurs pas la seule invraisemblance du récit des synoptiques à ce sujet; car, selon les lois juives :

1. Le Sanhédrin ne pouvait pas se réunir ailleurs que dans le Temple, même pas donc dans la demeure du grand-prêtre, où l'on voit mal, de surcroît, la réunion d'une assemblée de 71 personnes, même si elles ne sont pas toutes présentes;

2. Le Sanhédrin ne pouvait jamais non plus siéger valablement la nuit, comme Marc et Matthieu racontent qu'il le fit; le rédacteur de Luc s'est sans doute aperçu de cette impossibilité, puisqu'il précise "au point du jour" (XXII 66); il remplace une impossibilité juridique par une invraisemblance de temps, puisqu'il ajoute encore dans cette même journée, décidément bien remplis, une comparution devant Hérode I

3. Enfin, le Sanhédrin ne siégeait jamais un jour de fête religieuse, ni la veille: si donc Jésus fut exécuté la veille d'une Pâque, comme il est dit dans le Talmud, il avait été condamné au moins l'avant-veille.

C'est, semble-t-il, pour se mettre en concordance avec Jean que les synoptiques placent l'arrestation de Jésus dans la nuit de la Pâque, après un repas, ainsi que sa comparution devant le grand-prêtre et, en ce qui concerne Matthieu et Marc, sa condamnation à mort, laquelle précède curieusement une nouvelle réunion du Sanhédrin au point du jour celle-là (Marc XV 1; Mat. XXVII 1).

On peut supposer que c'est après la première arrestation de son ancien disciple Jésus, que Dosithée cessa sa prédication religieuse et gnostique pour repasser à l'action violente.

Jésus avait refusé la royauté et l'action contre les romains qu'on le pressait de mener, Josèphe nous le dit expressément dans la Halosis et les Evangiles y font maintes fois allusion. Il avait malgré cela été arrêté par les romains, alertés par le clergé juif, qui voyait d'un mauvais oeil sa prédication, ses guérisons, ses aspirations réformistes, et il avait été conduit devant Pilate ; mais ce dernier, après un procès en règle, l'avait relâché. Jean dut se dire qu'étant descendant de David par son père Juda, il avait à la royauté d'Israël au moins autant de droit que son ancien disciple. C'est dans cette vue qu'il prit contact avec des sicaires à Cana et c'est sans doute au cours de son séjour parmi eux que leur parvint la nouvelle de la seconde condamnation, par le Sanhédrin cette fois, de Jésus le Nazaréen, puis de sa lapidation, finalement autorisée par Pilate, peut-être contre argent, comme l'écrit Josèphe. Jean se dirige alors, avec la troupe dont il a pris le commandement, vers Jérusalem, où il tente un coup de main sur le Temple, peut-être à la faveur d'un soulèvement provoqué par une nouvelle exaction de Pilate. Cette première opération n'ayant guère produit de résultat, Jean parcourt quelque temps la Judée, puis passe en Samarie, où il se fait proclamer Messie sous le nom de Dosithée, et enfin en Galilée, où il rallie d'anciens disciples de Jésus. C'est ainsi qu'il faut probablement entendre le fait que d'après Marc, un ange (XVI 7), c'est à dire sans doute un messenger et en outre, d'après Matthieu, Jésus ressuscité lui-même (XXVIII 7 et 10) qui prescrivent aux disciples de Jésus restés en Judée d'aller le retrouver en Galilée.

Là, Jean-Baptiste harcèle les Hérode, ces usurpateurs du pouvoir dont il se considère comme le seul prétendant légitime. Antipas s'en va à Rome, mais passe d'abord chez son frère Philippe et il tombe amoureux de la femme de celui-ci, Hérodiade, qui est aussi leur nièce à tous deux, puisqu'elle est la fille de leur autre frère Aristobule, et il lui propose de l'épouser aussitôt qu'il sera rentré de Rome, après avoir répudié son épouse actuelle, fille d'Arétas, roi des Nabatéens, une tribu arabe. Mais, tandis qu'Antipas est à Rome, Philippe meurt, après avoir eu un songe prémonitoire dont Jean lui a expliqué la signification. Rentré de Rome, Antipas répudie sa femme, il l'autorise à résider à Machéras et il épouse Hérodiade, comme il le lui avait promis. Jean lui reproche violemment cet adultère, il soulève les foules contre lui et amène la Samarie en promettant les tables de la Loi de Moïse au Guérizim : c'est pourquoi évidemment Josèphe le traite d'imposteur. Alerté, Pilate envoie contre Jean-Dosithée des troupes qui défont les siennes à Tyrathaba, près de Lydda (aujourd'hui Lod). Ses principaux lieutenants sont décapités et lui-même est remis à Hérode Antipas, qui le jette en prison, C'est là sans doute la cause de la "réconciliation" entre ce dernier et Pilate dont fait état Luc (XXIII 12 ; v. aussi Actes IV 27). Mais Jean parvient à s'évader et il se dirige à nouveau vers Jérusalem, où il entre monté sur un âne en se faisant acclamer comme roi par la foule dans les circonstances déjà décrites, pour être finalement peut-être trahi par Judas, son neveu, fils de Simon le Sicaire (40), arrêté près du Cédron et enfin condamné par Pilate (ou par Hérode, avec l'approbation de Pilate, comme cela paraît résulter de l'évangile apocryphe de Pierre)(41), à être crucifié pour avoir voulu se faire roi des Juifs. Telle est le plus vraisemblablement la suite des événements telle qu'il est possible de la reconstituer à partir des éléments de ces trois premiers chapitres.

Recherchons maintenant à quelles dates les exécutions de Jésus et de Jean ont pu avoir lieu.

Selon les Évangiles synoptiques, Jésus serait ressuscité le 17 d'un mois de nissan et ce jour était un dimanche. Or, c'est en 33 que le 17 nissan, qui correspond dans notre calendrier au 5 avril, tomba un dimanche. Jésus ayant été exécuté l'avant-veille, il s'agirait donc du 3 avril 33 (42).

Selon le IV^e Évangile, par contre, c'est le 14 du mois de nissan que le Nazôréen arrêté pendant la nuit fut mis en croix et ce jour était un vendredi. Or, c'est en l'an 35 que ces dates correspondent, le 15 avril

Jésus le Nazaréen a donc probablement été mis mort le 3 avril 33 et le Nazôréen le 15 avril 35. Cela concorde bien avec tout ce qui précède c'est Jean, c'est à dire Dosithée, qui a été crucifié et il l'a été quelques années après la lapidation de son ancien disciple.

En outre, c'est précisément en 35 qu'eut lieu le soulèvement en Samarie rapporté par Josèphe en son "Histoire ancienne des Juifs" (XIII, 5). Le texte de Josèphe ne parle pas de crucifixion, il est vrai. Il rapporte seulement, on l'a vu, que les "principaux" meneurs furent décapités, sans cependant dire ce qu'il advint du plus important d'entre eux. Il est clair maintenant que cela a été supprimé, (évidemment parce que cela ne concordait pas avec le texte des Évangiles) et que c'est cette suppression qui nécessita, dans le chapitre 7, l'insertion d'une interpolation expliquant qui était ce Jean envers lequel le

peuple estimait que Hérode avait commis une injustice, mais dont il n'avait pas encore été expressément question dans le texte ainsi mutilé. La défaite de Hérode Antipas devant Arétas se plaçant en 36, la rumeur populaire a très bien pu établir une relation de cause à effet entre les deux événements. Et, quant à la brève mention de la décollation de Jean dans quelques versions de la Halosis, elle doit avoir été substituée à un récit qui devait trouver là sa place, du soulèvement de Samarie, de l'emprisonnement de Jean-Dosithée de son évasion, de sa dernière campagne et de sa crucifixion.

Selon de nombreux auteurs ecclésiastiques enfin (43), c'est à Machéron ou Makron, près de Sébaste, en Samarie précisément, que Jean-Baptiste fut inhumé par quelques uns de ses disciples, qui y transportèrent sa dépouille mortelle depuis Jérusalem. Cela est tout à fait normal, puisqu'il était considéré par les samaritains comme le Taëb, bien que son père fût galiléen.

Les samaritains eux-mêmes, en outre, qui étaient traditionnellement amis des romains et qui estimaient que leur soulèvement, dû surtout à des causes religieuses, avait été dirigé, non contre eux, mais contre les dirigeants Juifs et contre Hérode Antipas, allèrent se plaindre auprès de Vitellius, légat de Syrie, de qui dépendait Pilate.

Les motifs de plainte envers ce dernier, en vérité, ne manquaient pas, car pendant les dix années qu'il avait administré la Samarie et la Judée, il l'avait fait généralement sans douceur. Mais ses derniers méfaits étaient assurément les plus graves : il s'était, en 33, laissé corrompre pour autoriser la mise à mort d'un homme coupable seulement d'avoir déplu au clergé local ; un peu plus tard, il avait détourné de sa destination le trésor du Temple pour construire un aqueduc ; il avait enfin réprimé durement au début de l'année 35 un soulèvement des Samaritains et livré à Hérode Antipas leur chef, qu'ils considéraient comme un messie, sans s'opposer à la crucifixion de ce dernier ordonnée par Antipas.

Vitellius se rendit à ces raisons. Il déposa Ponce Pilate, le remplaçant par un de ses amis, Marullus, et l'envoya se justifier à Rome. Tibère mourut avant que Pilate n'y arrive, mais Caius Caligula jugea sans doute à son tour justifiée les griefs articulés contre lui, puisqu'il le limogea dans une ville de garnison des Gaules.

Vitellius s'étant, de son côté, rendu à Jérusalem, déposa aussi le grand-prêtre Caïphe, sans doute pour s'être montré trop servile envers Pilate et pour lui avoir versé de l'argent - ce qui est, encore aujourd'hui, un délit : la corruption de fonctionnaire - et il le remplaça par Jonathan, un autre fils d'Anne. Il rendit aussi au clergé divers objets de culte qui avaient été enfermés par Hérode le Grand dans la forteresse Antonia.

L'année suivante, en 36, le roi des Nabatéens Arétas déclarait la guerre à Antipas, qui avait répudié sa fille, et il le battit, comme on l'a déjà vu. Vitellius reçut l'ordre de faire à son tour la guerre à Arétas ; mais, ayant appris la mort de Tibère, il renvoya ses troupes dans leurs quartiers d'hiver, non sans avoir déposé le grand-prêtre Jonathan, dont la charge fut donc de bien courte durée, et l'avoir remplacé par son frère Théophile...

Caligula, de son côté, nomma Marullus gouverneur de la Judée en remplacement de

Ponce Pilate et il érigea les anciennes tétrarchies de Philippe et de Lysanias en un royaume, sur le trône duquel il plaça Agrippa, frère d'Hérodiade. Cela excita l'envie de cette dernière, qui persuada son mari d'aller avec elle à Rome demander à l'empereur un honneur semblable. Mais cette démarche eut un effet radicalement contraire, puisque Caligula les exila à leur tour à Lyon et qu'il joignit la Galilée au royaume d'Agrippa (44).

Ainsi, tous les anciens ennemis de Jean et de Jésus: Caïphe, Pilate, Antipas, avaient l'un après l'autre été privés de leurs fonctions par les romains. On peut croire que cela ne put que faciliter à leurs disciples la propagation de leurs doctrines.

Il reste cependant une dernière énigme à élucider. Comme on vient de le voir, Jean-Dosithée a été inhumé par ses disciples en Samarie. Mais où Jésus le Nazaréen l'avait-il été ?

Selon plusieurs auteurs cités par Andreas FABER-KAISER (45) et selon ce dernier lui-même, Jésus aurait survécu à ses blessures et il serait allé, accompagné de sa mère Marie et de Thomas, d'abord à Damas (près de laquelle il serait réellement apparu en personne à Paul de Tarse), puis en Mésopotamie, puis encore au Pakhistan, où Marie serait morte (sa prétendue tombe existe toujours au village de Murree - qui lui devrait son nom - à 10 km de Rawalpindi) et enfin au Cachemire, où il se serait marié et serait mort à un âge avancé. Mais ces hypothèses ne trouvent un fondement apparemment solide que si l'on traduit par Jésus toute une série de noms figurant sur divers documents persans, sanscrits ou ourdous, et dont quelques uns se rapprochent en effet de Jésus ou léshou, mais dont d'autres, comme Yuz, sont plus proches de Jude ou léhouda.

Or, d'une part, selon cette thèse, Jésus aurait été accompagné de Thomas, qui se prénomma précisément Juda (46). Comme on le verra plus loin, les deux Judas, Thaddée et Thomas, allèrent effectivement ensemble en Mésopotamie ; mais, tandis que le premier s'en retourna en Jordanie, le second poussa effectivement jusqu'en Inde et même jusqu'à Ceylan. C'est probablement de lui qu'il s'agit.

Quant au Nazaréen, d'autre part, il fut lapidé. Que faisait on du cadavre d'une personne lapidée à la suite d'une condamnation ? On le jetait évidemment à la fosse commune (47). Comme on le verra aussi, celui que les Evangiles nomment Joseph d'Arimatee n'était autre précisément que le fossoyeur (48). C'est évidemment lui qui se chargea du cadavre, qui ne fut pas placé dans un tombeau, comme les évangiles le racontent (ce qu'ils en disent se rapporte à Jean le Baptiseur), et c'est pourquoi il n'existe en réalité pas de tombe de Jésus.

Notes:

1) V. plus loin~ chapitre XXI.

2) Matthieu est d'ailleurs la synthèse de tous les autres évangiles, auxquels il mêle également d'autres sources: Voy. le chapitre XXV du présent ouvrage.

3) Ou, dans certaines versions "jusqu'à ce qu'il le mît en prison". voir plus haut, chapitre 1er, p.15

4) V. ce passage plus haut, chapitre 1er, p. 11.

- 5) A ce sujet, v. plus haut, chapitre II, p. 21, et les notes 5 et 12.
- 6) Et d'ailleurs, une t  trarchie suppose quatre personnes. Or, dans leur   tat actuel, les oeuvres de Jos  phe n'en mentionnent que trois: Philippe, Antipas et Pilate !
- 7) Sur Lysanias~ voy. Rob. AMBELAIN, "Les lourds secrets du Golgotha" (Laffont, Paris, 1974), pp. 247-253.
- 7 bis) Sur les diff  rentes dates avanc  es pour la mort de J  sus, v. not. Robert AMBELAIN, op. cit., chapitre 29.
- 8) V.    ce sujet H. DELAFOSSE (c'est    dire Joseph Turmel), "Le IVe   vangile" (Rieder, Paris, 1925).
- 9) V. plus loin chapitre VII.
- 10) Cf. Charles GUIGNEBERT, "Le Probl  me de J  sus (Flammarion, Paris, 1923), p. 139 (et la note 33).
- 11) V. plus loin~ chapitre V.
- 12) V. plus loin, chapitre XXIII, pp. 282-283.
- 13) "Histoire des des Juifs", XVIII 5.
- 14) V. not. "Hom  lies" cl  mentines, II, 2, et suiv..; pseudo-Orig  ne, Contra Celsum. I 57, VI 11.
- 15) Sur les samaritains, voy. not. Georges ORY, "La Samarie, patrie d'un Messie" (Cah. du cercle E.Renan, Paris, n   11, 1956), pp. 5 et 8.; L  on POLIAKOV, "Les Samaritains" , seuil, Paris, 1991).
- 16) Voy. ., BOISMARD, "Aenon, pr  s de Salem" (Revue biblique, avril 1973),
- 17) Voy. Georges ORY, "La conversion de Simon le Magicien" (Cahiers du Cercle Ernest Renan, Paris, n   9, 1956), p. 5.
- 18) Dans les   crits dits "cl  mentins" notamment, on attribue    Simon le Mage plusieurs faits qui se rapportent    Paul. V. not.    ce sujet Robert AMBELAIN, " La vie secr  te de saint Paul" (Laffont, Paris, 1972), pp. 113-126.
- 19) V. plus loin, chapitre XV, pp. 191 et 195. V. aussi le texte de cette "apocalypse" dans "Mazd  isme et S  thianisme" (Textes gnostiques de Shenes  t, Bruxelles, n   3, 1996), pp. 40 & suiv.
- 20) Voy. Joseph GOFFINET dans M~ta, Paris, n   4, d  cembre 1973, p. 161.
- 21) Sur la signification politique de l'attaque du Temple, voy. Giorgio GIRARDET, "Lecture politique de l'Evangile de Luc" (Vie Ouvri  re, Bruxelles, 1970), pp. 192-195. V. aussi Marco TREVES, "Conjectures sur J  sus" (Cahiers du Cercle E.Renan, Paris, n   140~ 1987), pp. 23-24.
- 22) Ce qui est sans doute transpos   dans le IIIe   vangile sous le forme de la comparution devant H  rode.
- 23) Cf. Zacharie IX 9: "voici venir ton roi, mont   sur le petit d'une   nesse."
- 24) V.    ce sujet chapitre II, p. 24.
- 25) V. plus loin~ chapitre XXI.
- 26) V. ci-dessus, note 5.
- 27) Pierre-Emmanuel GUILLET, "R  flexions sur les Origines du Christianisme" (Bergeret, Bordeaux, 1977), a montr  , pp. 65-75, combien la doctrine de J  sus est conforme au juda  isme et m  me    celle des pharisiens
- 28) Voy. Albert NOLAN, "J  sus avant le Christianisme" (Editions Ouvrl  res, Paris, 1981), pp. 149 & suiv.
- 29) C'est    peu pr  s ce que diront aussi les ca  nites lorsqu'ils se seront christianis  s,

voy. not. André WAUTIER, "Esquisse d'une Histoire de la Gnose et de la Cabale" (éd. d'auteur, Bruxelles, 1985), tome Ier, p.38.

30) Voy. Renée de TRYON-MONTALEMBERT et Kurt HRUBY, "La Cabale et la Tradition judaïque" (CELT, Paris, 1974), p. 186.

31) Voy. Louis ROUGIER, "La genèse des dogmes chrétiens" (A.Michel, Paris, 1972), p. 242.

32) Voy. Charles GUIGNEBERT, "Le Monde juif vers le temps de Jésus" (A.Michel,Paris), chap.III

33) V. plus haut, chapitre II, p. 22, et plus loin, chapitre XVII, p. 207.

34) V. plus haut, chapitre II, pp. 24-25, et plus loin, chap. XVII, p. 209.

35) V. plus loin, chapitre XVIII, une tentative d'élucidation de cette énigme, où il est conclu qu'il s'agit bien probablement de Jésus, Fils du Père, du Dieu bon.

36) Voy. not. Emmanuel EVSING, "La grande imposture" (Arcturus, Toulouse, 1979), pp. 89 et suiv.

37) V. plus haut, chap. II, p. 19, note 8, et "Le Puzzle des Evangiles", par Guy FAU, pp. 254 & 264.

38) Voy.article de Marco TREVES (cah.E.Renan n°71, mai -juin 1971), p.51

40) V. à ce sujet chapitre II, p. 24.

41) V. plus loin, chapitres XIX et XXII.

42) D'autres dates ont cependant été avancées, notamment celle du mercredi 5 avril 30 par-André MARTIN, "Chronologie du Nouveau Testament" (Orphée, Bruxelles, n° 8, septembre 1987). D. 4.

43) Cités par Daniel MASSE~ "Jean-Baptiste et Jean le disciple aimé et l'apôtre" (Le Sphinx, Paris, 1929), p. 129, note 2.

44) Flavius Josèphe, Antiq. Jud. XVIII 9.

45) "Jesus a vécu au Cachemire" (De Vecchi, Paris-Lugano, 1978).

46) V. plus haut, chap. III p. 22, et plus loin, chap. V. pp. 51-52, et chapitre VI, p- 54-

47) C. Alfred LOISY, "La Naissance du Christianisme" (Norry, Paris, 1933), pp. 113 , suiv.

48) Voy. chapitre V, p. 51.

=====